

INCONTRÔLABLES



Le 29/01/24

Après des mois à alerter la direction, **place à l'action !** Grève nationale des ASCT les 16/17/18 février

Cette grève doit être l'Acte 2 (après la mobilisation de décembre 2022) qui permettra une reconnaissance complète des ASCT !

- ♦ 27 ans après la création de la Prime spécifique de Travail pour les ASCT (gagnée lors d'une grève nationale de la filière trains déjà). Et malgré une revalorisation que nous sommes allé -e-s « arracher » il y a 1 an, notre prime de travail (Code Prime 24) doit maintenant franchir un palier. Une augmentation de minimum 500€/mois serait juste et permettrait de reconnaître les contraintes liées à notre métier, tout en améliorant nos futures pensions de retraite.
- ♦ Le CPA spécifique ASCT doit impérativement être amélioré pour gommer les effets néfastes des réformes successives des retraites.
- ♦ L'accès au C2P ou à un équivalent, permettrait d'accumuler des points convertibles en trimestres. Le C2P (en complément du CPA) permettrait donc aux ASCT de partir plus tôt en retraite et dans de meilleures conditions financières.

L'injustice a assez duré. Nous devons taper très fort les 16/17/18 février pour nous faire respecter et gagner sur ces 3 revendications !

Nous voulons être reconnu-e-s !

- ⇒ Amélioration du CPA !
- ⇒ Accès au C2P !
- ⇒ Augmentation de 500€/mois de notre Prime de Travail !

Ces revendications portées par SUD-Rail ont été partagées avec le CNA !



Le CNA appelle également les ASCT à la grève les 16/17/18 février !

Comme en décembre 2022, les conditions sont réunies pour un nouveau mouvement historique des ASCT !

SudRail FEDERATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES

M. Christophe FANICHET
Directeur SA Voyageurs
4 rue Campra
93200 St-Denis

Mme Lucile GUESSART
DRH SA Voyageurs
4 rue Campra
93200 St-Denis

Le 28/01/2024

Objet : Prévavis de grève

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous avons été reçus le 23 Janvier 2024 dans le cadre d'une DCI posée le 17 Janvier 2024. La direction n'a pas apporté les réponses attendues aux revendications exprimées par notre organisation syndicale. En conséquence, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail vous dépose un prévavis de grève.

Ce prévavis de grève débutera le jeudi 15 février 2024 à 20h00 et prendra fin le lundi 19 février 2024 à 08h00.

Ce prévavis couvre l'ensemble des ASCT (salariés du Groupe Public Unifié SNCF) et ceux amenés à les remplacer.

Ce prévavis est motivé par :

- Pénibilité et fin de carrière des ASCT : Alors que la direction nationale n'a pas respecté son engagement de décembre 2022 d'échanger au 1^{er} semestre 2023 avec les fédérations syndicales sur la fin de carrière des ASCT, sur la pénibilité et les dispositifs adaptés, la patience des ASCT est épuisée !
 - Nous réclamons la mise en place d'un CPA ASCT de 78 mois (39 mois au travail puis 39 mois non travaillés rémunérés à 90%) avec des cotisations retraites à taux plein prises en charge par l'employeur.
 - Nous réclamons également l'accès au C2P ou un équivalent.
- Prime de travail des ASCT : Le code prime 24 qui est sensé reconnaître, et rémunérer en fonction, la particularité du métier d'ASCT (conditions de travail « Roullants », horaires décalés, risque sureté, ...) a été majoré en janvier 2023. Pour autant, nous restons bien loin d'une prime de travail qui reconnaisse pleinement les contraintes liées au métier d'ASCT évoquées plus haut. Nous réclamons que la Prime de Travail des ASCT (Code Prime 24) soit augmentée de 500€ mensuels dès ce 1^{er} semestre 2024.
- Recours aux CDD sur Voyages : En décembre 2022, la direction nationale prenait des engagements concernant le recours aux CDD sur Voyages. En effet, la direction affichait dans l'accord de sortie un vrai volontarisme pour que TER alimente Voyages selon les besoins exprimés pour les périodes de pointe et d'été. Depuis, rien n'a changé ! Nous demandons un changement d'attitude de la direction et le respect par les directions de chaque activité de l'esprit de l'accord de sortie de décembre 2022 sur ce point. Pour assurer une transparence totale, nous demandons que chaque direction communique aux OSR (dès la commande passée) les besoins de renfort pour les périodes de pointes et d'été que les établissements TGV formulent aux établissements TER et les réponses quantifiées des établissements TER dès qu'elles sont connues.

Veuillez recevoir nos salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-Rail :
Erik MEYER
Stéphane BOULADE

